



## COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

### DECISION n° 2022 - 514

#### I.1.9 - Marchés fournitures et services en procédure formalisée

**OBJET : Location longue durée avec contrat entretien/maintenance d'une laveuse de voirie compacte**  
Marché 22F22L1

#### Le Maire de LA TESTE DE BUCH

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** que le besoin pour le marché de location longue durée avec contrat entretien/maintenance d'une laveuse de voirie compacte a été estimé pour un montant de 180 000 € HT.

**Considérant** qu'il a été procédé au lancement d'un Appel d'Offres Ouvert envoyé le 1<sup>er</sup> juin 2022 sur la plateforme E-marchespublics, au BOAMP et au JOUE.

**Considérant** que 3 candidats ont remis une offre avant la date limite fixée au 04 juillet 2022.

**Considérant** que les critères de sélection établis lors de la consultation étaient les suivants :

- Prix à 40 points ;
- Qualités techniques de la machine proposée à 20 points ;
- Qualité du contrat de maintenance et organisation proposée à 20 points ;
- Délai de mise à disposition de la machine à 10 points ;
- Performances en matière de protection de l'environnement de la machine à 10 points.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 septembre 2022, a examiné les candidatures et analysé les offres conformément aux critères prédéfinis, et décidé de retenir la société **VIATECH 4 Alfred Deshors 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE** qui a remis la meilleure offre.

### DECIDE

#### **ARTICLE I**

De retenir l'offre de la société **VIATECH** et de signer le marché avec cette société pour un montant de **186 000 € HT** pour une durée de 60 mois.

#### **ARTICLE II**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Responsable du SGC de BELIN-BELIET sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 03/10/2022

  
**Patrick DAVET**

Maire de LA TESTE DE BUCH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221003-DEC2022\_514-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

